Naqsa : le projet colonial sioniste n'ira pas plus loin

Comité Action Palestine, juin 2022

Selon des plans qui existaient depuis la création de l'Etatcolonie Israël, une nouvelle Nakba s'abattait sur le peuple palestinien le 6 juin 1967. L'entité sioniste occupa alors l'ensemble de la Palestine historique, y compris al-Quds, ainsi que les hauteurs du Golan syrien et le Sinaï égyptien. La mise en place d'un gouvernement militaire pour ces territoires avait été préparée dès 1963.

Comme en 1948, les forces militaires juives bombardèrent de nombreuses régions sans aucun intérêt stratégique militaire. Le seul objectif était de faire fuir la population palestinienne et de poursuivre l'épuration ethnique pour donner réalité au « rêve sioniste du Grand Israël ».

Selon des ordres du général Yitzhak Rabin, plusieurs villes et villages palestiniens furent entièrement détruits. La totalité du quartier marocain dans la vieille ville d'Al-Quds, jouxtant le Mur occidental du Haram esh Sharif, fut réduite à néant pour laisser place à l'Esplanade des Lamentations.

Dans un processus qui visait à terminer le travail d'épuration ethnique démarré 20 ans plus tôt, 400 à 450 000 Palestiniens furent expulsés par la force en juin 1967, la moitié d'entre eux étant déjà des réfugiés de 1948. Les camps de réfugiés de Ein as-Sultan, Aqbat Jabr, Nuweimeh et de al Ajajra près de Jéricho furent bombardés et le camp de Karameh sur la rive orientale du Jourdain totalement détruit en 1968.

Mais en 1967, contrairement à ce qui s'est passé au moment de la Nakba, la majorité de Palestiniens des nouveaux territoires occupés resta en place. Malgré tous les plans mis en œuvre pour finir le nettoyage ethnique, le cauchemar commençait alors pour l'entité sioniste car son projet colonial et raciste en Palestine n'irait pas plus loin. Depuis, le processus s'est même inversé puisque l'entreprise sioniste n'a cessé de reculer sous les coups de la résistance en 2000 au Liban, puis en 2005, 2009, 2012, 2014, 2021 à Gaza. Ne craignant ni la répression, ni les guerres sanglantes menées par les sionistes, les Palestiniens résistent inlassablement. Instaurant dorénavant la peur au sein de la société coloniale, les formes actuelles prises par la résistance sont un facteur supplémentaire de déstabilisation de l'entité usurpatrice. Leur mobilisation au cours des dernières semaines pour défendre al-Quds et la Mosquée al-Aqsa, et faire flotter le drapeau palestinien dans toute la Palestine historique témoigne de leur détermination. Cette terre leur appartient!

Cent ans après la déclaration de Balfour, l'impérialisme occidental est contraint de redoubler d'efforts pour pallier l'affaiblissement de son avant-poste au Moyen Orient et maintenir son hégémonie dans la région. Il s'agit alors de mater toutes les résistances, qu'elles viennent des peuples ou des Etats. Depuis dix ans, et malgré toutes les tentatives de déstabilisation et la propagande orchestrées de l'étranger, les puissances occidentales ont totalement échoué à détruire l'axe de la résistance (Iran, Liban, Gaza, Syrie) épaulé par la Russie. Le nouveau rapport de force issu de ce conflit, faisant obstacle aux plans impérialistes et sionistes, doit maintenant s'inscrire dans la durée car force est de constater que l'impérialisme ne recule devant aucune atrocité pour arriver à ses fins.

En ce 55ème anniversaire de la Naqsa, la détermination des peuples est toujours victorieuse face à l'injustice que représentent le colonialisme et l'impérialisme. 74 ans après la Nakba, la Palestine est toujours au centre des revendications des mouvements révolutionnaires dans les pays arabes et des choix stratégiques des Etats de la région. Ce constat est celui de l'échec du projet sioniste et annonce sa

fin prochaine. Vive la résistance du peuple palestinien et des peuples arabes.

Comité Action Palestine

Photo: hosny_salah

Suspension de la dissolution d'associations propalestiniennes : Macron rappelé à l'ordre par le Conseil d'État

par Alain Gabon. Article publié le 13 mai 2022 sur le site Middle East Eye

Alain Gabon est professeur des universités américaines et maître de conférence en « French Studies » à l'université Wesleyenne de Virginie (Virginia Beach, États-Unis). Spécialiste du XX^e siècle, il a écrit de nombreux articles sur, entre autres sujets, l'islam et les musulmans en France et dans le monde, pour des médias grands publics et alternatifs ainsi que des revues universitaires.

Dans cet article, Alain Gabon revient sur le caractère historique de la décision du Conseil d'Etat qui a suspendu la dissolution de notre association. Il souligne la clarté et la force des termes utilisés par le Conseil d'Etat pour déclarer illégale les dissolutions. Plus largement, il considère cette décision comme particulièrement importante car elle met un

frein salutaire à la politique gouvernementale liberticide qui a conduit à la dissolution de plusieurs dizaines d'associations et à la fermeture de nombreuses mosquées ces dernières années.

La décision du Conseil d'État met en lumière l'illégalité flagrante de la stratégie du président français Emmanuel Macron et de son ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin contre des associations islamiques, propalestiniennes et critiques du gouvernement

Le vendredi 29 avril, le Conseil d'État, la plus haute cour administrative de <u>France</u>, a <u>suspendu la dissolution</u> ministérielle de deux associations <u>propalestiniennes</u>, invalidant doublement la <u>décision prise le 9 mars</u> en <u>conseil des ministres</u> par le président Emmanuel Macron et son ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin.

Symptomatique de l'alignement tant rhétorique que politique de la France sur <u>Israël</u> — un véritable suivisme de plus en plus prononcé depuis Nicolas Sarkozy —, Macron et Darmanin <u>accusaient en effet</u> le <u>Comité Action Palestine</u> et le <u>Collectif Palestine Vaincra</u> d'incitation à la haine, à la discrimination et à la violence contre Israël ainsi que de <u>soutien</u> à <u>des organisations terroristes</u> (en référence au <u>Hamas</u>), allant même jusqu'à l'accusation gravissime de chercher à provoquer des actes de terrorisme.

À la suite de leur dissolution par décret exécutif, les deux associations avaient immédiatement déposé un recours en référé auprès du Conseil d'État.

Un arrêt historique et potentiellement

salutaire

Bien qu'elle semble être passée inaperçue et soit restée très peu relayée, noyée dans le déluge médiatique autour de l'Ukraine, cette nouvelle est en fait importante, voire historique, pour de nombreuses raisons.

D'abord, par la clarté et l'utilisation d'un langage très fort dans la condamnation des décisions d'Emmanuel Macron et de son ministre de l'Intérieur par le Conseil d'État. Celui-ci statue en effet, entre autres choses, que « la mesure de dissolution prononcée par le décret contesté [...] porte une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté d'association et à la liberté d'expression, qui présentent le caractère de libertés fondamentales ».

« La mesure de dissolution prononcée par le décret contesté […] porte une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté d'association et à la liberté d'expression, qui présentent le caractère de libertés fondamentales »

Le Conseil d'État

Pour paraphraser, le président français et son gouvernement violent eux-mêmes la Constitution, les droits humains et les libertés les plus fondamentales qu'ils ont pourtant pour mission de protéger.

On appréciera l'ironie en mode arroseur arrosé de la part d'un gouvernement et d'un chef de l'État qui ne cessent de stigmatiser et d'attaquer les musulmans de France pour « <u>séparatisme</u> » vis-à-vis des règles et lois de la République, tout en se présentant comme modèles ultimes de vertu républicaine.

Notons également qu'il ne s'agit pas ici de membres secondaires du gouvernement ou d'officiels de bas niveau, mais du chef de l'État en personne et de son ministre de l'Intérieur, à savoir les numéros 1 et 2 de la République.

Lors d'une récente cérémonie en mémoire des victimes du terrorisme à laquelle était convié le président d'Israël Isaac Herzog ainsi que les associations françaises et groupes de lobby juifs pro-israéliens, Emmanuel Macron s'était même vanté publiquement de la dissolution par son gouvernement de ces deux organisations, qu'il qualifiait de façon diffamatoire d'« antisémites ».

Or, l'une des conclusions du Conseil d'État est que ce chef d'accusation n'est « pas corroboré ». En d'autres termes, le dossier est vide, et lorsqu'il s'agit (entre autres) d'organisations propalestiniennes, Macron et Darmanin inventent simplement des excuses.

Il n'est donc pas étonnant que sollicité par l'Agence France Presse (AFP) pour commenter ce cuisant camouflet, le ministère de l'Intérieur n'a <u>pas daigné répondre</u>. Lui-même se voit désormais reconnu hors-la-loi, sans excuses ni réponse.

Invoquer les principes Républicains pour mieux les ignorer

Deuxièmement, cette décision confirme encore davantage ce que nombre de critiques de tous bords expliquent depuis des années, à savoir que très souvent, ceux-là mêmes qui se gaussent de « principes républicains », de « respect de la loi », de références à Samuel Paty et de nobles valeurs comme la liberté d'expression et la laïcité ne le font que pour mieux violer et piétiner les lois, principes et valeurs dont ils se réclament.France : la réaction républicaine, le grand bond en arrière démocratique.

Troisièmement, la décision du Conseil d'État pourrait peutêtre offrir une base juridique pour contester <u>l'interdiction</u> de la campagne <u>Boycott</u>, <u>Désinvestissement</u>, <u>Sanctions</u> (BDS) par le gouvernement français, laquelle interdiction entre en contradiction avec un arrêt la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) jugeant que l'appel au boycott des produits israéliens ne peut pas en soi constituer une infraction pénale puisque couvert par la liberté d'expression.

En effet, une des raisons invoquées dans les décrets de dissolution est que le BDS, y compris le simple soutien à cette campagne en faveur des droits des Palestiniens, constituerait une incitation à la discrimination et à la haine contre Israël et les Israéliens.

Un <u>amalgame entre antisionisme et antisémitisme</u> aussi grossier et fallacieux que <u>typique des gouvernements israéliens</u>, que depuis des années les gouvernements français ne cessent de <u>reprendre à leur compte</u> pour réprimer les activistes propalestiniens.

Or, la décision du Conseil d'État semble bel et bien indirectement et implicitement invalider cette interdiction de la campagne BDS en sous-entendant qu'elle constitue elle aussi une attaque flagrante contre les libertés d'association et d'expression.

Un frein à la criminalisation de la critique

Quatrièmement, de façon encore plus large et potentiellement exploitable par les défenseurs de libertés civiques mises à mal par cinq années de macronisme illibéral, autoritaire, liberticide et <u>souvent violent</u>, cette <u>décision de justice</u> semble également invalider une grosse partie des méthodes et alibis utilisés par Emmanuel Macron et Gérald Darmanin pour <u>fermer</u> de <u>nombreuses mosquées</u>, <u>associations islamiques</u>, organisations anti-racistes, écoles musulmanes et autres clubs sportifs ou commerces halal privés.

On appréciera l'ironie en mode arroseur arrosé de la part

d'un gouvernement et d'un chef de l'État qui ne cessent de stigmatiser et d'attaquer les musulmans de France pour « séparatisme » vis-à-vis des règles et lois de la République, tout en se présentant comme modèles ultimes de vertu républicaine

De fait, la rhétorique, les méthodes (culpabilité par association, etc.), les raisons, excuses et soi-disant « preuves » énumérées dans ces deux décrets de dissolution du 9 mars sont en tous points similaires à ceux utilisés précédémment pour dissoudre des organisations comme le <u>Collectif contre l'islamophobie en France</u> (CCIF) et la Coordination contre le racisme et l'antisémitisme (CRI).

Par exemple, l'affirmation ubiquitaire dans ces décrets selon laquelle le simple fait de parler de « racisme et d'islamophobie d'État » constituerait des <u>« incitations à la haine de la France et à des actes de terrorisme » contre ce pays.</u>

Cette criminalisation de libertés civiques fondamentales — une caractéristique majeure du régime Macron —, cette reformulation de l'exercice de la liberté d'opinion et d'expression, ce recodage sémantique de la critique du gouvernement comme constituant désormais une « incitation à la haine et au terrorisme contre la France » représentent en effet depuis des années le tour de passe-passe rhétorique le plus fréquemment invoqué dans cette avalanche sans fin de décrets de dissolution, adoptés essentiellement contre des associations islamiques.

Au-delà de la réhabilitation de ces deux associations propalestiniennes, c'est bien toute cette stratégie de fermetures intempestives qui semble invalidée.

Cette décision est donc bien plus importante que la reconnaissance officielle que le gouvernement Macron ne se prive pas de violer les lois fondamentales et les grandes libertés constitutionnelles d'une République qu'il ne cesse d'invoquer. Elle est bien plus importante que les dérisoires 3 000 euros que le gouvernement devra verser à chacune de ces associations.

Si l'on veut faire preuve d'optimisme, ce revers cuisant pourra en effet peut-être calmer les <u>ardeurs islamophobes d'un Macron II</u>, après que le Macron I s'est vu décerner l'honneur de faire la couverture du dernier <u>Rapport sur l'islamophobie en Europe</u>.

On espère pour le moins que le président français et son nouveau ministre de l'Intérieur, Darmanin ou un autre, réfléchiront désormais à deux fois avant d'invoquer de fausses excuses pour priver leurs compatriotes musulmans de leurs droits fondamentaux.

— Alain Gabon est professeur des universités américaines et maître de conférence en « French Studies » à l'université Wesleyenne de Virginie (Virginia Beach, États-Unis). Spécialiste du XX^e siècle, il a écrit de nombreux articles sur, entre autres sujets, l'islam et les musulmans en France et dans le monde, pour des médias grands publics et alternatifs ainsi que des revues universitaires.

https://www.middleeasteye.net/fr/opinionfr/france-conseil-etat -suspend-dissolution-associations-propalestiniennes-macronlibertes?fbclid=IwAR1Pb1VoJZJvYuVCZi_bWe8tyo0tATFfcKdo2tn4XMAy Wl5UjnfEbvuBlAM

Etre reporter à Jénine

Interview de Ali Samoudi par le Journal Sud Ouest (mars 2007)

Ali Samoudi est journaliste palestinien à Jénine. Il était à quelques mètre de Shireen Abu Akleh, lorsqu'elle a été assassinée par l'armée israélienne le 11 mai 2022. Il a également été blessé.

En mars 2007, Ali Samoudi était l'invité du Comité Action Palestine, pour commémorer la journée de la terre. Il avait donné une conférence sur le thème « de 1948 à nos jours, le seul objectif de la politique israélienne : rayer la Palestine de la carte ». Il avait été interviewé par le journal Sud Ouest. Nous republions ici cette interview.

Propos recueillis par Régine Jordan

« Comme tous les habitants de Jenine, ma vie est en danger. J'ai déjà été blessé plusieurs fois » Ali Samoudi

Invité par le Comité Action Palestine, Ali Samoudi, journaliste palestinien, donne plusieurs conférences en France au cours desquelles il livre son analyse sur la situation en Cisjordanie. Invité samedi soir à Bordeaux, ce correspondant de Reuters et de al-Jazira à Jenine témoigne des difficultés rencontrées chaque jour pour exercer son métier.

Quelles sont vos conditions matérielles pour exercer votre profession ?

Nous sommes trois dans un bureau de Jenine. Je suis cameraman pour Reuters et al-Jazira, j'écris aussi pour des journaux. Nous sommes chaque jour en relation par téléphone. Je couvre tous les événements produits par l'occupation israélienne, les attentats, les manifestations, les conférences importantes, etc.

Votre vie est-elle en danger ?

Oui, comme la vie de tous les habitants de Jenine. J'ai déjà été blessé plusieurs fois. En 2001, j'ai reçu trois balles israéliennes alors que j'étais en train de filmer. J'enfile toujours le dossard de presse, mais parfois ça ne suffit pas. Même si la renommée internationale de Reuters et de al-Jazira me protège, tous les journalistes palestiniens sont suspects pour les soldats israéliens. Douze journalistes ont été tués dans les territoires depuis 2000, dont deux journalistes étrangers.

Comment circulez-vous ?

Beaucoup de journalistes n'ont pas d'autorisation de circuler. Moi, je n'ai pas le droit d'aller à Jérusalem, où est le siège de Reuters. Chaque fois que je vais couvrir un événement, je préviens al-Jazira ou Reuters pour qu'ils s'assurent que tout s'est bien passé. Lorsque j'ai été blessé une nouvelle fois en 2005, Reuters a protesté auprès du gouvernement israélien et a déposé plainte. Je n'ai pas de laisser-passer. Parfois, je passe facilement, d'autres fois je ne peux pas.

Comment les journalistes palestiniens couvrent-ils la rivalité Hamas-Fatah ?

On voit, on montre, on raconte… On essaie toujours de faire notre métier, mais c'est vrai qu'au plus fort de la crise entre les deux, on a eu beaucoup de problèmes pour transmettre nos informations. Des deux côtés.

Un correspondant de la BBC a été pris en otage. Quelle est votre réaction ?

Les journalistes palestiniens ont fait grève vingt-quatre heures car ils dénoncent de tels actes. Qu'ils soient occidentaux ou palestiniens, les journalistes sont dans le même bateau.

Commémoration de la Nakba : un peuple qui résiste finira tôt ou tard par triompher !

Comité Action Palestine, 14 mai 2022

Le 14 mai 1948, jour de la « création de l'Etat israélien », est commémoré par les Palestiniens comme la Nakba, la Catastrophe. L'entité sioniste s'est construite sur une épuration ethnique sans précédent qui consista à massacrer et expulser 90% de la population autochtone : le peuple palestinien. Cinq cents villages détruits, 800 Palestiniens expulsés de leurs terres, de très nombreux massacres, les sionistes franchissaient alors une étape majeure dans leur projet colonial entrepris dès la fin du XIXème siècle. Mais la Nakba ne s'est pas arrêtée en 1948. Depuis plus de 70 ans, la judaïsation de la Palestine, l'épuration ethnique et le vol de la terre se poursuivent à marche forcée, avec le soutien total des puissances impérialistes. Les Palestiniens, hommes, femmes, enfants, journalistes sont assassinés au grand jour, les prisonniers torturés, leurs maisons détruites, leurs terres volées, leurs lieux de cultes spoliés, leur dignité bafouée. Jamais un crime ne fut autant légitimé, légalisé, applaudi. Jamais un crime n'a rassemblé et coalisé autant de nations, révélé tant d'hypocrisie et de trahison pour écraser un peuple. Sur la Nakba s'est établi un crime nommé Israël.

L'Europe et les Etats-Unis apportent un soutien inconditionnel à l'entité sioniste, et la France se distingue par son extrémisme et son soutien indéfectible au crime israélien qui se perpétue sous nos yeux. A l'occasion des 74 ans d'existence de l'entité sioniste, le Président français a assuré Israël d'une « coopération sur tous les plans », s'alignant ainsi ouvertement sur les positions israéliennes. Après Donald Trump

en 2019, Emmanuel Macron, par la voix de Jean Castex, a ainsi déclaré le 24 février 2022 que « Jérusalem est la capitale éternelle du peuple juif ».

Pas un mot sur

les crimes commis par les sionistes, alors que depuis le début de l'année 2022,

près de 50 Palestiniens ont été tués, dont 8 enfants et 2 femmes, selon

l'Observatoire euro-méditerranéen des droits de l'Homme, soit 5 fois plus que l'an

dernier pour la même période. Comme ancienne puissance coloniale, la France n'a

jamais respecté les droits de l'homme qu'elle défend pourtant ostensiblement

comme valeur fondatrice de la République. Avec son soutien inconditionnel à

l'Etat sioniste, elle reste dans cette tradition coloniale en bafouant

constamment les principes affichés et le droit international. Le colonialisme

est l'ADN de la République française.

Pas un mot non

plus sur l'exécution le 11 mai 2022 à Jénine, de Shireen Abou Akleh,

journaliste de la chaine d'information

Al Jazeera, par l'armée israélienne. Rien, visiblement rien, ni les

meurtres de masses, ni le crime ciblé d'une journaliste, ne peut sortir de la

bouche des responsables français pour condamner les agissements criminels des

sionistes. La liberté de la presse et la liberté d'expression sont à géométrie

très variables. A l'international comme au plan national, l'Etat français piétine les principes de la liberté d'expression et d'association. Ainsi, sous

le mandat d'Emmanuel Macron, pas moins de 29 associations ont été dissoutes,

dont deux associations de solidarité avec la Palestine. Le décret de

dissolution de ces dernières, fruit de l'allégeance à Israël, a cependant été annulé

par le Conseil d'Etat, dans une décision

historique contre le gouvernement français, reconnaissant que ce dernier a

porté une atteinte grave à la liberté d'expression et la liberté d'association.

En Palestine comme en France, le sionisme veut en découdre avec la résistance et le mouvement de solidarité pour l'auto-détermination du peuple palestinien. Mais la résistance continue. Rien

n'empêchera le cours de l'histoire dont on peut tirer cet enseignement :

un peuple qui résiste finira tôt ou tard par triompher.

A l'occasion de la commémoration de la Nakba, le Comité Action Palestine renouvelle son soutien total à la résistance du peuple palestinien.

Hommage à la voix de la Palestine ! Hommage au Martyr

Shireen Abu Akleh!

Nous partageons ce jour la peine du peuple palestinien à qui nous présentons nos plus sincères condoléances. Mais à chaque voix étouffée par le crime sioniste, d'autres voix palestiniennes se lèveront toujours plus nombreuses pour dénoncer l'injustice et la barbarie coloniale. A chaque résistant assassiné, d'autres résistants plus nombreux prendront les armes que ce soit une pierre, un micro, un pinceau, une plume ou un fusil. La résistance devient chaque jour plus forte et plus déterminée!

Vive la Palestine ! Force et Victoire au peuple palestinien

Comité Action Palestine

12-05-2022

Les faux amis du peuple palestinien

Nous republions ici le texte « les faux amis du peuple palestinien » initialement publié sur notre compte facebook le 13 mai 2021 et qui faisait partie des articles cités par le ministère de l'intérieur pour justifier la dissolution du Comité Action Palestine (cité dans la notification d'engagement de la procédure de dissolution, le décret du 9 mars 2022, et le mémoire en défense du ministère suite au recours déposé devant le Conseil d'Etat par l'association).

Suite à l'annonce de la dissolution du Comité Action Palestine et de Palestine Vaincra décrétée par Macron, les faux amis du peuple palestinien se sont révélés au grand jour, en apportant leur soutien seulement à Palestine Vaincra, laissant ainsi entendre que les accusations du ministère de l'intérieur à l'encontre du Comité Action Palestine étaient justifiées.

Pour ne citer qu'elles, l'AFPS et l'UJFP ont témoigné devant le Conseil d'Etat uniquement en faveur de Palestine Vaincra, imaginant sans doute que le Conseil d'Etat serait plus sensible à leur vision « modérée » et « respectable » du soutien à la Palestine. Les faits ont montré qu'ils avaient tort.

Les faux amis du peuple palestinien font leur retour. En règle générale ils sont de gauche. Ils sont au peuple palestinien ce que la gauche est à l'anti-capitalisme, c'est-à-dire très dangereux pour la cause du peuple. Quelques éléments pour les reconnaître :

- 1- En apparence un discours moral très dénonciateur. C'est le miel pour nous attraper. Par exemple dire : « Netanyahou est un nazi. «
- 2- Réduire la colonisation à une question personnelle. Le problème serait la soif de pouvoir de Netanyahou. C'est contourner la question de la responsabilité de la société coloniale israélienne tout entière.
- 3- Accuser l'extrême droite israélienne qui agit à travers Netanyhaou. Comme si la gauche israélienne était antisioniste. Bien au contraire c'est elle qui a fondé la colonisation en Palestine.
- 4- Terminer la démonstration en rappelant que Netanyahou met en danger la survie d'Israël. C'est le vrai problème de ces faux amis de la Palestine : la disparition probable de l'entité sioniste les inquiète.

En général, ils sont les BHL de la rue, les moralisateurs violents du mouvement pro-palestinien. Ils ont usé et abusé de l'accusation d'antisémitisme contre ceux qui n'ont jamais

adhéré au mensonge des deux États et à la fable d'une gauche israélienne pro-palestinienne. En bref, à la fable d'une démocratie coloniale prête à s'amender un peu pour faire une petite place au peuple palestinien.

Vittoria per il Comité Action Palestine: il Consiglio di Stato annulla lo scioglimento dell'associazione!

29/04/2022 Comité Action Palestine

In Francia, con una decisione storica, il Consiglio di Stato ha dato uno schiaffo morale al governo in carica. Nonostante ie accuse di antisemitismo e di fomentare il terrorismo, ufficializzate dal Ministero degli Interni contro il *Comité Action Palestine*, il Consiglio di Stato ha deciso e deliberato che un suo scioglimento avrebbe comportato, di fatto, una grave infrazione della libertà d'espressione e d'associazione.

Questa vittoria non è soltanto la nostra. Questa è la vittoria di tutti i sinceri militanti antisionisti. Ouesta

è la vittoria di tutti coloro che si sacrificano per la liberazione della Palestina.

Durante l'udienza, il *Comité*

Action Palestine non ha rinnegato sé stesso, portando con orgoglio lo

stendardo delle rivendicazioni del popolo palestinese e delle

sue principali

organizzazioni. Il *Comité Action Palestine* ha tenuto, quindi, a

precisare, conformemente alla sua carta costitutiva, che esso sostiene la

resistenza del popolo palestinese in tutte le forme che quest'ultimo sceglie.

Il *Comité Action Palestine* ha ribadito il principio non negoziabile

della sovranità del popolo palestinese, di quello libanese, come di quello afgano, etc.

Per il Comité Action Palestine

aver perorato davanti ai giudici la causa, divenuta più che intollerabile, dell'ingiusta

detenzione del nostro compagno Georges Ibrahim Abdallah, ricordando i massacri

dei sionisti, con particolare riferimento a quelli di Sabra e Chatila, è' stato

un onore incommensurabile,

Teniamo a ringraziare, con tutto

il nostro cuore, tutti coloro i quali ci hanno sostenuto, in particolare la *Campagne*

Unitaire pour la Libération de Georges Ibrahim Abdallah e l'International Solidarity

Movement.

Con determinazione noi

desideriamo, quindi, dedicare questa vittoria al popolo palestinese e alla sua lotta.

Questa lotta è la nostra bussola e noi non cambieremo rotta né ora né mai.

Al Popolo Palestinese la Forza e la Vittoria

ļ

النصر للجنة العمل من أجل فلسطين: مجلس الدولة ي[°]لغي مرسوم ح َل الجمعية

الجمعة 29 نيسان / أبريل 2022

وج َ هم مجلس الدولة الفرنسي من خلال إصداره لقرار ٍ تاريخي رسالة. ما ف ِعة ً في وجه الحكومة الفرنسية

فخلافا لادعاءات وزارة الداخلية التي ساو َت بين مبدأ لجنة العمل من أجل فلسطين لمعاداة الصهيونية وبين جريمة معاداة السامية والتحريض على الإرهاب، الا أن مجلس الدولة اعتبر قرار ح َل الجمعية اعتداء خطير ًا على حرية التعبير وحق تأسيس الجمعيات. ان هذا الانتصار لا يخص ُ "نا وحدنا، بل يخص ُ " جميع النشطاء المخلصين لمناهضة الصهيونية. ان "ه نصر وكل الذين أفدوا بأنفسهم لتحرير فلسطين

ولم تُنكرِ جمعية لجنة العمل من أجل فلسطينٍ مبادئها أثناء جلسة المرافعة أمام مجلس الدولة، بل حملت عالياً وبصوتٍ مسموعٍ مطالب الشعب الفلسطيني وفقاً لميثاقها، مُؤكرِّدة ً دعمها للشعب الفلسطيني في مقاومته بشتى أشكالها، كما ذكرَّرت الجمعية بمبدأ حق السيادة غير القابل للتصرف للشعب الفلسطيني واللبناني والأفغاني

لقد كان شرفًا لجمعية لجنة العمل من أجل فلسطين أن تـُند َ "د أمام قـُضاة المجلس عن المأساة التي يعيشها رفيقنا في النضال جورج ابراهيم عبد الله، م ُستذكرة ً المجازر الصهيونية وعلى وجه الخصوص مجازر صبرا وشاتيلا

وانَّنا لنَودُّ أن نتقدم بخالص الشكر لجميع مُناصرينا، ولا سيما لمُنظ َّمتي « الحملة الموحدة لتحرير جورج إبراهيم عبد (la Campagne Unitaire pour la Libération de Georges Ibrahim) « الله » (Abdallah و »حركة التضامن الدولية (International Solidarity Movement).

وختاماً، نود ُ تكريس هذا النصر للشعب الفلسطيني ولنضاله. . فن ِضالهُ بَوصَلت ُنا ولن نحيد عنه ب ِشبر ٍ

القوة والنصر للشعب الفلسطيني!

Victoria para el Comité de Acción Palestina: iel Consejo de Estado de Francia anula la disolución de la asociación!

29/04/2022 Comité de Accion Palestina

El Consejo de Estado, mediante una

decisión histórica, ha dado una bofetada al Gobierno francés. Contrariamente a

las alegaciones del Ministerio del Interior de que el antisionismo del Comité

de Acción Palestina es antisemitismo e incitación al terrorismo, el Consejo de

Estado consideró que la disolución de la asociación constituye un grave ataque

a la libertad de expresión y de asociación.

Esta victoria no es solo nuestra. Es la

victoria de todos los militantes antisionistas sinceros. Es la de todos los que

se sacrifican por la liberación de Palestina.

Durante la audiencia, el Comité de Acción

Palestina no claudicó. Llevo en alto y con fuerza las

reivindicaciones del

pueblo palestino y de sus principales organizaciones.

Reiteró, de conformidad con su carta, que el

Comité de Acción de Palestina apoya la resistencia del pueblo palestino en

todas sus formas. Recordó el principio no negociable de la soberanía de los

pueblos palestino, libanés, afgano...

Fue un honor para el Comité de Acción

Palestina expresar ante los jueces la intolerable situación de nuestro camarada

Georges Ibrahim Abdallah y recordar las masacres sionistas, insistiendo en los

de Sabra y Chatila.

Queremos agradecer muy sinceramente a

todos nuestros apoyos, en particular a la Campaña Unitaria para la Liberación

de Georges Ibrahim Abdallah y al Movimiento l'International Solidarity Movement.

Finalmente, deseamos dedicar esta

victoria al pueblo palestino y a su lucha. Esta lucha es nuestra brújula y no

nos desviaremos ni un ápice de ella.

iFuerza y

victoria al pueblo palestino!

Victory of the Palestine

Action Comittee: the State Council cancels the dissolution of the association.

29/04/2022 Palestine Action Comittee

The State Council, by a historic decision, administered a slap in the face to the French government. Unlike the allegations of the French interior minister stating that the anti-zionist positions of the *Palestine Action Comittee* could be defined as anti-semitic and as an incitement to terrorism, the State Council said that the dissolution of the association was a serious attack to freedom of expression and association.

This

victory is not just ours. It is the victory of all sincere anti-Zionist activists.

It is that of all those who sacrifice themselves for the liberation of

Palestine.

During the

hearing, the *Palestine Action Comitee* did not deny itself. It spoke loud

and clear about the claims of the Palestinian people and their main

organizations. It made a point of specifying, in accordance with its political

charter, that the *Palestine Action Committee* supports the resistance of

the Palestinian people in all its forms. He recalled the non-negotiable

principle of the sovereignty of the Palestinian, Lebanese,

Afghan peoples...

It was an

honor for the Palestine Action Committee to express before the judges the

intolerable situation of our comrade Georges Ibrahim Abdallah and to recall the

Zionist massacres, emphasizing those of Sabra and Shatila.

We would

like to sincerely thank all our supporters, in particular the Unitary Campaign

for the Liberation of Georges Ibrahim Abdallah and the International Solidarity
Movement.

Finally, we would like to dedicate this victory to the Palestinian people and their struggle. This struggle is our compass and we will not deviate a single iota from it.

Strength and Victory to the Palestinian People!